DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE COURCELLES-CHAUSSY
ARRONDISSEMENT DE METZ

Nombre des membres du Conseil municipal élus :
23

Conseillers en fonction :
23
Conseillers présents :
18

Date d'envoi de la convocation :
19 juin 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 juin 2026

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 057-215701558-20260624-DCM37_2026-DE

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : M. Bruno FREUDL

Présents :
Mme Laure ARZ ; Mme Christelle BARTHEL ; Mme Audrey BECKER ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Laura BETTENFELD ; M. Eric BITTLER ; M. Eric BOILEAU ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; M. Etienne LOGNON ; M. Romain PETIT ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Cindy STURGES ; M. Benoit ZIMMERMANN

Absents excusés :
M. Cyril NEIS (donne procuration à M. Bruno FREUDL)
Mme Sabine RONGVAUX (donne procuration à Mme Armelle REISER-LAGRUE)
M. Arthur SEVRAIN (donne procuration à M. Luc GIAMBERINI)
M. Patrick SILOV TEPIC (donne procuration à M. Benoit ZIMMERMANN)
Mme Marie WUJEK (donne procuration à M. Etienne LOGNON)

DCM N°37-2026 : Sollicitation de subventions pour la réfection des courts de tennis extérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet d'investissement de la Commune consistant en la réfection des courts de tennis extérieurs ;

Entendu l'exposé suivant :

A la demande du club de tennis de Courcelles-Chaussy, la Commune souhaite réaliser la réfection des courts de tennis extérieurs, afin de moderniser et sécuriser les infrastructures, et ainsi mieux répondre aux attentes des usagers.

Suite aux consultations réalisées, le coût prévisionnel total pour la réfection des courts de tennis extérieurs est de 64 701 € HT, soit 77 641,20 € TTC.

Dans le cadre du plan de financement de ce projet d'investissement, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la DETR, à hauteur de 25 880,40 €, soit 40 % du coût du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture de la Moselle, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, à hauteur de 25 880 ,40 €, soit 40 % de la dépense subventionnable.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 057-215701558-20260624-DCM37_2026-DE

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,

MAIRIE DE COURCELLES-CHAUSSY ★ MOSELLE ★

COURCELLES-CHAUSSY, le 24 juin 2026

Le Maire,

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*